

40 Palestiniens étaient assassinés à Rafah, 39 autres venaient au monde. « Je suis si heureux, parce que ces naissances représentent d'une certaine façon une compensation pour toutes ces vies perdues », disait-il.

L'AVIS DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

À peine deux semaines après le carnage de Rafah, les Palestiniens obtinrent finalement une certaine reconnaissance internationale par la décision historique de la Cour internationale de justice (CIJ) datée du 9 juillet 2004. L'attente avait pris fin. La CIJ de la Haye statuait en fin de compte sur le Mur de séparation d'Israël, lançant la balle hors du champ de son tribunal à tous les principaux acteurs du conflit israélo-arabe. Mais la question demeure : la décision historique du 9 juillet va-t-elle devenir une preuve de plus de l'incompétence des Nations unies, de l'arrogance américaine et israélienne et de la nullité politique arabe ? « La construction du mur et les contraintes qui lui sont associées sont contraires au droit international », stipule la décision, laissant peu de place à une erreur d'interprétation.¹² La décision est convaincante, pas seulement par la clarté et la précision du langage utilisé, mais aussi parce qu'il y eut un quasi-consensus sur l'ensemble des dispositions qu'elle implique. Seul un juge américain, Thomas Buerghenthal, s'opposa à la décision, par conformité évidente quoique déplorable, vis-à-vis de considérations politiques plutôt que sur le fond juridique du problème.¹³

La décision de la CIJ est allée encore plus loin que l'on ne s'y attendait : « Tous les États ont obligation de ne pas reconnaître la situation illicite découlant de la construction du Mur. » La Cour a réussi à contextualiser le mur dans le cadre du conflit en général, dans lequel ce Mur est seulement un élément perturbant parmi d'autres. Ainsi, elle rappelle à Israël qu'il « est tenu de se conformer à ses obligations de respecter le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, et à ses obligations relatives au droit humanitaire international et aux Droits de l'homme ». La décision de

l'instance juridique la plus respectée au monde et, probablement la plus influente, a mis en lumière la perception juridique du Mur israélien aujourd'hui officiellement illégal. Mais elle est parvenue certainement plus loin que cela. Premièrement, elle fixe le droit international comme seul cadre possible de référence pour la résolution des conflits dans le monde, rendant hors de propos tout ce qui résultait de la coercition politique imposée aux Palestiniens par les États-Unis et Israël et de l'imprudence de l'Autorité palestinienne elle-même. Deuxièmement, elle réaffirme la pertinence historique et politique des résolutions des Nations unies, particulièrement la Résolution 242 qui exige un retrait israélien des Territoires occupés. Troisièmement, elle rappelle à la communauté internationale et aux principaux signataires de la Quatrième Convention de Genève de 1949 leurs obligations qui découlent du droit international, les rendant responsables de toute transgression aux droits des Palestiniens ou de tout appui direct ou indirect à ceux qui violeraient ces droits. Enfin, elle prive les pays arabes et musulmans, aussi bien que la direction palestinienne, de la possibilité de se dire tributaires de l'incompétence ou de l'absence de décision du droit international pour justifier leurs propres manquements.

Pendant des années, la direction palestinienne a soutenu les initiatives de paix, d'Oslo à la « feuille de route » en passant par Wye River, et à chaque accord, il y eut toujours plus de droits palestiniens, pourtant clairement réaffirmés par les résolutions internationales pendant des décennies, mis progressivement sur la touche et sapés par les ambiguïtés délibérées des diverses initiatives. Par exemple, si le droit international approuve sans équivoque le droit au retour et au rapatriement des réfugiés palestiniens, les prétendus processus de paix décidaient avec facilité que cette question épineuse devait être laissée aux négociations sur le statut final, ce qui paraissait davantage une exigence israélienne qu'un calendrier réaliste de négociations. Le verdict de la CIJ a redonné vie aux résolutions des Nations unies longtemps abandonnées, bien que toujours pertinentes, mais interprétées

de façon biaisée pour être adaptées aux projets et aux attentes d'Israël. Néanmoins, la CIJ a fait tout ce qu'un organisme juridique de sa capacité pouvait faire. Elle ne pouvait faire plus et on ne pouvait s'attendre à ce qu'elle fasse appliquer les dispositions de son avis consultatif. C'était la tâche des États membres des Nations unies et de ceux qui prétendent être les champions dans la primauté du droit. La réponse d'Israël à la décision fut sans surprise : les officiels du gouvernement israélien déclarèrent l'intention de leur pays d'aller de l'avant dans la construction du Mur de séparation de 640 kilomètres de long, aujourd'hui déclaré officiellement illégal par le droit international. La suffisance d'Israël fut plus visible encore dans les propos du ministre israélien des Finances d'alors, Benjamin Netanyahou. Quand une présentatrice de CNN lui demanda : « Pourquoi ne pas construire le Mur sur le territoire israélien [car le Mur va finir par avaler de vastes secteurs de la Cisjordanie] », Netanyahou répondit : « La Cisjordanie n'est pas un territoire palestinien, c'est un "territoire disputé" ». ¹⁴

Si Israël s'obstine à vivre dans un monde exempt des contraintes découlant du droit international, des tribunaux internationaux et des résolutions des Nations unies, pourquoi le gouvernement américain ne respecte-t-il pas la décision de la CIJ ? Il ne le fait pas, semble-t-il, pour la raison que dans ce contexte Israël est l'adversaire. Telle est la réalité sidérante qui a placé Israël au-dessus du droit, grâce à la politique coercitive des États-Unis et à leurs généreux veto au Conseil de sécurité. Les officiels états-uniens accueillirent la décision avec les mêmes arguments éculés : que la CIJ n'avait pas sa place dans un différend politique, que sa décision ne faisait que compliquer les problèmes sans les solutionner et qu'une telle décision rendait difficile la réalisation de l'initiative de paix de la feuille de route préconisée par les États-Unis. Si une violation aussi profonde et enracinée que celle du conflit israélo-arabe, avec son coût humain énorme des deux côtés et sa menace planant en permanence sur toute une région, et couronnée d'un mur de séparation illégal n'est pas une

question de la compétence de la CIJ, alors peut-être les tribunaux feraient-ils mieux de demander leur mise à la retraite anticipée.

En ce qui concerne les Palestiniens, la décision de la CIJ a contribué, par un document si décisif, au rétablissement de la légitimité de leur combat. Mais si elle absout le peuple palestinien de la ligne politique incohérente adoptée par ses dirigeants en rétablissant le rôle du droit international, elle révèle encore plus la démarche déliquescence de l'AP. Le raisonnement politique de l'AP a longtemps contribué à placer le combat palestinien à un niveau purement local, l'extrayant de son contexte régional et international, le réduisant à une tribune de corruption et de népotisme. En fait, la décision de la CIJ a coïncidé avec un scandale historique qui impliquait plusieurs entreprises palestiniennes liées à des personnalités de premier plan et affiliées à l'AP, qui participèrent à la construction des colonies juives illégales dans les Territoires occupés. ¹⁵ Mais ce qui a encore été plus à propos avec la décision de la CIJ, ce fut un rapport rédigé par la commission du Conseil législatif palestinien. Le rapport, qui avait demandé des mois de préparation, arrivait à la conclusion que de grandes entreprises palestiniennes avaient vendu en contrebande du ciment à Israël – et à meilleur marché qu'en Israël – pour accélérer la construction du Mur de séparation. Ces sociétés étaient, disait-on, directement rattachées à certains ministres de l'AP qui avaient été accusés à plusieurs reprises d'aider à la construction des colonies juives illégales. Non seulement de nombreux responsables de l'AP étaient accusés de jouer un rôle dans la réalisation de cette transaction (concernant 420 000 tonnes de ciment égyptien), mais les plus hauts dirigeants de l'AP avaient voulu étouffer ces accusations, comme cela fut si souvent le cas pour les scandales antérieurs.

Il est devenu presque absurde d'exiger que la communauté internationale remplisse ses obligations et applique le droit international – dont la dernière décision de la CIJ, alors que des Palestiniens riches et prospères ont aidé à construire la cage qui allait emprisonner leur propre peuple pour les années à venir. La Cour internationale de justice a pourtant réalisé une tâche

honorable en accordant cette victoire morale, non seulement au peuple palestinien mais à l'ensemble des nations du monde sans défense et sans poids politique. Sa décision restera dans le domaine du virtuel tant que ceux qui sont impliqués dans le conflit ne reconnaîtront pas leur obligation juridique et politique à l'égard du droit international. Sans un tel éveil, les doctrines Sharon et Bush prévaudront sur le droit, sur la CIJ et ses juges, et sur notre sens moral au niveau mondial, ou au moins sur ce qu'il en reste.

DÉSORDRES

Pendant ce temps, les crises politiques continuaient de miner les questions interpalestiniennes, Arafat et son premier ministre Ahmed Qorei se brouillant publiquement et en privé. Arafat voulait maintenir le statu quo, s'attribuant une part disproportionnée du pouvoir tandis que Qorei, sous les pressions des États-Unis et d'Israël, œuvrait à saper l'influence d'Arafat. Le dernier différend fut plus ou moins une répétition de celui qui avait surgi entre le dirigeant palestinien et l'ancien premier ministre Abbas. Mais cette fois-ci la pression était montée d'un cran et on s'attendait à ce qu'Arafat fasse une concession. Le 27 juillet, Qorei et Arafat sortirent du quartier général à moitié détruit de l'AP à Ramallah pour s'adresser à un groupe de journalistes inquiets. Ils se sont serré la main et se sont embrassés, essayant de prouver que la crise venait une fois encore d'être évitée. Non loin de là, les Forces spéciales de l'armée israélienne observaient la scène à l'aide de binoculaires haute technologie tandis qu'Arafat annonçait avec enthousiasme que Qorei allait continuer à diriger le cabinet de l'AP. À la fin, les journalistes se dispersèrent et Arafat s'en est retourné dans son bureau où il était confiné depuis de nombreux et longs mois, Israël l'ayant déclaré hors course et menaçant de le faire « disparaître ».

En parallèle, les forces israéliennes faisaient monter la pres-

pression extérieure sur Arafat, semant le chaos dans les Territoires occupés. Le gouvernement israélien relançait sans cesse ses tentatives de remodelage de la structure politique palestinienne de façon à neutraliser les personnalités peu coopératives et à favoriser les « modérés ». Les différends politiques chez les Palestiniens, ajoutés à l'augmentation de la violence interne dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, entraînent des réactions de satisfaction chez les officiels et les médias israéliens. En fin de compte, Israël disposait d'un argument de poids qui démontrerait via les médias occidentaux que les appels lancés pour des réformes palestiniennes – et repris aveuglément par l'Administration du président Bush – étaient parfaitement fondés et que sous la direction palestinienne actuelle on ne pouvait parvenir à un État « viable ». Bref, les Palestiniens n'étaient pas capables de se diriger eux-mêmes.

Pour Israël toutefois, ce dernier argument était le plus important – aujourd'hui central dans le discours politique israélien à la lumière de la crise interne dans Gaza et en Cisjordanie – selon lequel les Palestiniens seraient incapables de prendre en main leur propre destin. Une telle assertion fut souvent le prélude à une volonté politique autrement plus dangereuse et élaborée, la plus récente étant la plus inique. « On peut dire que jamais l'existence même des Palestiniens – en tant que nation comme en tant qu'individus – n'a été en plus grand danger qu'en ce moment », a noté à juste titre Uri Avneri, journaliste israélien et militant de longue date pour la paix.¹⁶ La source du danger n'était pas seulement la politique si évidemment agressive de Sharon, mais l'absence quasi-totale, où que ce soit, de toute opposition sérieuse à cette politique. De plus, le fait que la politique étrangère des États-Unis au Moyen-Orient continuait de servir les intérêts d'une seule partie qui était Israël, donnait à Sharon toute latitude de poursuivre sa politique impitoyable de décisions unilatérales. Mais ce qu'Avneri voulait vraiment souligner à travers sa mise en garde solennelle, c'étaient ces conflits déprimants au sein de la faction dirigeante de l'AP, le Fatah. La bataille pour